



## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

**Règles techniques d'accessibilité :** Au 3 et 7 place Edmond Arnaud et le 42 rue très cloître Grenoble 38000 Toutes nos installations extérieures et intérieures ouvertes au public sont accessibles aux personnes handicapées quel que soit leur handicap et répondent à l'arrêté du 28/04/2017.

**Chemineurs extérieurs :** Chemineurs usuels accessibles de l'accès au terrain jusqu'à l'entrée principale du bâtiment ; accessibilité aux équipements ou aménagements extérieurs ; pente à chaque dénivellation du cheminement accessible aux personnes en fauteuil roulant ; visiophone.

**Circulations intérieures :** réaménagement de bureaux occupés par l'ODTI sur la surface du rez de chaussée, re-cloisonnement, travaux d'embellissement, remplacement des menuiseries extérieures. Le niveau rez de chaussée comporte deux sorties vers l'extérieur (l'une sur rue des Minimes et une sur la place Edmond Arnaud – 38000 Grenoble); espaces de manœuvre de porte ; sols non glissants ; existence d'un point d'accueil.

**Sanitaires :** toilettes aménagées et emplacement séparé avec lavabo accessible, espace de manœuvre, barre d'appui latérale.

